



Pièce jointe au règlement intérieur à la garderie communale

**FICHE D'INSCRIPTION au
RESTAURANT et GARDERIE COMMUNALE
2024 - 2025**



**À REMETTRE À LA MAIRIE
avant le 31 Juillet 2024**

1) Enfant (s) à inscrire au restaurant et garderie :

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe

2) Restaurant Scolaire

Cocher les cases correspondantes au(x) repas pris par l'(les) enfant(s) :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

2) Garderie communale

Merci de cocher les cases correspondantes au(x) jour(s) d'accueil à la garderie communale :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-8h30				
16h30-18h				

Remarques :

3) Coordonnées des parents ou du responsable légal :

	RESPONSABLE LEGAL 1	RESPONSABLE LEGAL 2
Nom		
Prénom		
Adresse		
Téléphone		

4) Assurance de(s) l'enfant(s) :

N° de police

Adresse de l'assureur :

5) En cas d'urgence médicale :



Certains médicaments lui sont-ils interdits ? Oui Non

Si oui, lesquels ?

Médecin traitant :..... N° de téléphone :

Personnes à contacter en cas de problème si les parents sont absents :

M/Mme QualitéTél :

M/Mme QualitéTél :

Je soussigné :

M/Mme..... Qualité

M/Mme..... Qualité

M/Mme..... Qualité

autorise les responsables à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.

n'autorise pas les responsables à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.

6) Reprise de l'enfant le soir à la garderie communale en plus des parents

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant/ les enfants à la sortie de la garderie :

M/Mme..... Qualité

M/Mme..... Qualité

M/Mme..... Qualité

Prévenir la commune de l'absence

Fait à le

Signature des parents (faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé ») :

CI-DESSOUS AUTORISATION DE PRISE DE VUE A SIGNER

Autorisation de prise de vue :

NOM PRENOM DU/DES ENFANTS

Dans le cadre du restaurant / garderie communale, nous pourrons être amenés à prendre et à diffuser des photos des enfants (pour le journal du village, le site internet). Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

Je soussigné :

Parent(s) ou responsable(s) légal(aux) de(s) l'enfant(s) :

.....

.....

autorise les responsables à prendre et à diffuser les photos de mon/mes enfant(s) pour le journal du village et le site internet de la ville.

n'autorise pas les responsables à prendre et à diffuser les photos de mon/mes enfant(s) pour le journal du village et le site internet de la ville.

L'autorisation des parents (ou du responsable) doit obligatoirement être obtenue par écrit.

Fait à le

Signature des parents (faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé ») :